

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PREMIER MINISTRE

ARRETE N°121/PM/019 DU 08 AVRIL 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A LA PRIMATURE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/001 du 05 août 2025 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/019 du 18 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/271 du 06 décembre 2021 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret n° 100/042 du 08 octobre 2025 portant nomination de certains hauts cadres et cadres de la Primature.

ARRETE :

Article 1 : est nommé Expert chargé de la mise en œuvre des missions de la Cellule Chargée du suivi-Evaluation du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement,

Madame NKURUNZIZA Jocky Chantal en remplacement de **Monsieur AMURI Seleman** nommé à d'autres fonctions

Article 2 : est nommé Expert chargé de la mise en œuvre des missions de la Cellule Chargée du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,

Ir Déo NDUWIMANA en remplacement de **Monsieur KADENDE Ali David** nommé à d'autres fonctions.

α

Article 3 : est nommé Expert chargé de la mise en œuvre des missions de la Cellule Chargée du Suivi-Evaluation des Projets de Développement,


Monsieur **BIGERUMUSASE Rémy** en remplacement de Madame **BAYIZERE Blandine**

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28/04/2026

LE PREMIER MINISTRE



Nestor NTAHONTUYE